



Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

---

**Délibération n° 2019-13**

relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone affectée à de l'équipement public située entre les chemins de Maisonnex et de Bel-Horizon, au lieu-dit "Maisonnex-Dessus")

Le Conseil décide :

de préavisier favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan n° 30163, à Meyrin (située entre les chemins de Maisonnex et de Bel-Horizon, au lieu-dit "Maisonnex-Dessus"), pour la création d'une zone affectée à de l'équipement public, version au 10 janvier 2019, sous les réserves suivantes :

1. Considérant, d'une part, les enjeux actuels sur la zone agricole et dans l'espace rural de manière générale (pression de la frange bâtie, qualité des sols, biodiversité, pression sur les continuums biologiques, etc.), d'autre part, les enjeux de congestion et de pollution liés à la mobilité dans un territoire transfrontalier en plein essor, il est impératif que le schéma directeur dont le périmètre transfrontalier du CERN fait actuellement l'objet, prenne en considération ces enjeux et apporte des solutions cohérentes visant un développement des infrastructures "vers l'intérieur". Cela présuppose :
  - a. la nécessité de rationaliser de manière conséquente les surfaces de stationnement à l'intérieur du périmètre du CERN et d'accompagner cette rationalisation par un transfert modal durable pour les employés et visiteurs (amélioration de l'offre TC, MD, co-voiturage, etc.),
  - b. la nécessité d'anticiper les futures infrastructures et de les placer judicieusement dans le périmètre déjà bâti, en réduisant au maximum l'emprise et les contraintes sur la zone agricole.

---

**Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**



Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

**Délibération n° 2019-13** (suite)

2. Considérant le nombre de visiteurs du CERN pouvant s'élever à plus de 300'000 par an, soit une augmentation de l'ordre de 100'000 visiteurs, et compte tenu du nouveau programme éducatif prévu dans le projet du "Portail de la science" (visant un public scolaire jeune dès 5 ans et les familles), il est impératif d'accompagner cette demande de mobilité par l'amélioration de l'offre en transports publics : augmentation de la cadence du tram 18, prolongement des liaisons transfrontalières jusqu'à Blandonnet, prolongement du BHNS Genève-Vernier-Zimeysa jusqu'au CERN, etc. Cet enjeu a été à plusieurs reprises soulevé par la Commune et les associations en lien avec la livraison du quartier des Vergers et l'augmentation des usagers dans le village et la zone d'activités notamment. Une résolution du Conseil municipal, adoptée dans sa séance du 30 avril 2019, témoigne de cette préoccupation.

**Délibération n° 2019-14**

**relative à la constitution d'une servitude de chauffage à distance et d'une servitude de drainage grevant la parcelle n° 14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé communal), sise au chemin des Sapins**

Le Conseil décide :

1. d'accepter la constitution d'une servitude de chauffage à distance, à titre gratuit, grevant la parcelle n° 14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé) au profit des parcelles n°s 14643, 14730, 14731 et 14746, conformément au plan de servitude établi par le bureau Ney et Hurni SA, géomètre officiel, le 25 juillet 2019,

***Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**



Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

**Délibération n° 2019-14** (suite)

2. d'accepter la constitution d'une servitude de drainage, à titre gratuit, grevant la parcelle n° 14830 de Meyrin, propriété de la ville de Meyrin (domaine privé) au profit des parcelles n°s 14643 et 14730, conformément au plan de servitude établi par le bureau Ney et Hurni SA, géomètre officiel, le 25 juillet 2019,
3. de charger le Conseil administratif de signer l'acte notarié relatif à cette opération.

**Délibération n° 2019-15**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 47'000.- afin de réaliser une mise à disposition du public plus large de défibrillateurs externes**

Le Conseil décide :

1. de déplacer quatre défibrillateurs à l'extérieur des bâtiments communaux dans lesquels ils se trouvent actuellement,
2. d'acheter et d'installer quatre nouveaux défibrillateurs sur la Commune en accès public,
3. de signaler l'emplacement de ces appareils et de sensibiliser la population et les entreprises meyrinoises à leur utilisation,
4. de proposer une formation à la réanimation cardio-respiratoire (BLS-AED) aux conseillers municipaux,
5. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 47'000.- destiné à cette acquisition,
6. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif,

***Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**





Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

**Délibération n° 2019-15** (suite)

7. d'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020,
8. d'autoriser le Conseil administratif/maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 47'000.- afin de permettre l'acquisition de ce bien.

**Délibération n° 2019-17**

relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 48'000.-** en vue de l'acquisition de la parcelle n° 12946, feuille 46 de Meyrin propriété de l'Etat de Genève, sise avenue de Vaudagne à Meyrin

Le Conseil décide :

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle n° 12'946, de la commune de Meyrin, sise avenue de Vaudagne, propriété de l'Etat de Genève, pour un montant de CHF 41'500.-, selon le devis de l'étude des Notaires Unis,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 48'000.-** en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a. un montant de CHF 41'500.- pour l'acquisition de la parcelle n° 12'946,
  - b. un montant estimé à CHF 6'500.- pour les frais d'acte et autres droits, selon le devis de l'étude des Notaires Unis,

***Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**



Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

---

**Délibération n° 2019-17** (suite)

- c. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meyrin, dans le patrimoine administratif,
- d. d'amortir ce crédit en 30 annuités dès 2020,
- e. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci,
- f. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

**Délibération n° 2019-08a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'845'000.- destiné à la réalisation de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers

Le Conseil décide :

- 1. de réaliser les travaux de construction de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers et adapter l'accès routier et la signalisation afin de sécuriser les différents usagers (vélos, cars, voitures, piétons),
- 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'845'000.- destiné à ces travaux,

---

***Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**



Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

**Délibération n° 2019-08a**

3. de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'845'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 1'845'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'845'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**Résolution n° 2018-08\***

présentée par Mmes et MM. Pierre Bocard (LR), Eric Brocard (S), Eric Cornuz (Ve), Cosima Deluermoz (DC), Marcel Dumalle (Ve), Esther Hartmann (Ve), Kwatangelo Iswala (S), Emile Hubert (UDC), Stéphane Pachoud (MCG), Laurent Tremblet (DC) et Corinne Wullschleger (MCG), demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin

Le Conseil décide :

de demander au Conseil administratif d'établir d'ici la fin de la législature un plan d'action visant :

- à sensibiliser la population dans son ensemble face à cette augmentation des déchets et donc à l'utilisation des emballages réutilisables ou compostables mais aussi à se passer des produits plastiques à usage unique (pailles, coton-tiges et autres touillettes),

***Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**





Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

---

**Résolution n° 2018-08 (suite)**

- à poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets et de la vaisselle réutilisables,
- à communiquer à ce sujet sur le site internet communal et d'offrir un outil en ligne pour soutenir l'organisation d'événements communaux sans plastique,
- à interdire pour tous les utilisateurs des infrastructures et bâtiments communaux l'utilisation de vaisselle ou de gobelets plastique jetables,
- à interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la Commune,
- à renoncer à l'utilisation de sacs plastiques comme contenants pour les poubelles publiques de la Commune situées dans l'espace public,
- à continuer de mettre à disposition de la population des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action "la petite poubelle verte",
- à chercher et trouver, dans la mesure du possible, toutes les solutions n'impliquant pas (la production) de plastique et n'utilisant pas de dérivés de pétrole pour les acquisitions de matériel de la Ville de Meyrin,

Et de demander la mise en œuvre des différentes mesures le plus rapidement possible, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

---

***Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**



Dans sa séance du 17 SEPTEMBRE 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

---

Par ailleurs, le Conseil a encore\*:

- Assermenté Mme Claire Heiniger (Ve) en remplacement de Mme Sabine Tiguemounine, démissionnaire ;
- Nommé Mme Claire Heiniger en tant que déléguée des Verts de Meyrin-Cointrin à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement en remplacement de Mme Sabine Tiguemounine, démissionnaire ;
- Elu M. Nicola Squillaci (DC) en tant que président de la commission administration générale, en remplacement de M. Jimenay, démissionnaire.
- Elu M. Laurent Tremblet (DC) en tant que président de la commission aînés en remplacement de M. Jimenay, démissionnaire ;
- Elu Mme Cosima Deluermoz (DC) en tant que déléguée du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise du Casino en remplacement de M. Jimenay, démissionnaire.

\* Ces points ne sont pas soumis au référendum

---

**Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

*Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2019.*

**Meyrin, le 26 septembre 2019**

**Le président du Conseil municipal:**

**Eric CORNUZ**